

Contrat de réservation d'emplacement 2019

**Veuillez nous renvoyer ce contrat dûment complété et signé accompagné de votre acompte
à Camping Domaine de la Michelière - La Michelière - 85800 Givrand**

NOM : PRENOM :
ADRESSE :
CODE POSTAL : VILLE :
TEL Fixe : TEL PORTABLE:
E-mail : N° Allocataire VACAF:

MARQUE ET IMMATRICULATION DU VEHICULE :

Par quel intermédiaire avez-vous connu notre camping ? Amis, guide ou internet :

ANIMAL (Sauf chien catégorie 1) : Oui Non Nom de l'animal Race
Date vaccin /..... /..... N° tatouage ou puce

NOMBRES DE PERSONNES : dont..... Personnes de + de 18 ans Enfants de 7 à - de 18 ans, et enfants de - de 7 ans.

Personnes participants au séjour (6 personnes maximum par emplacement)

Nom	Prénom	Date de naissance

Contrat emplacement

Arrivée le /..... /..... A partir de 14 heures

Départ le /..... /..... Avant 12 heures

Caravane-dimensions : X

Tente-dimensions : X

Emplacement longue durée

Branchement électrique : 4.00 € / nuit : Oui Non

Acompte : 65 €

Frais de dossier 20 €

Montant à verser à la réservation : 85 €

MODE DE PAIEMENT : Espèces Chèque (merci de libellé à l'ordre du Domaine de la Michelière) Chèques Vacances
 Carte Bancaire

Expire

Cryptogramme

J'ai lu les conditions générales de réservation et je les accepte.

Fait à le /..... /..... Signature

CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION

- 1) La réservation n'est effective qu'après le versement d'un acompte, bien entendu déductible du montant du séjour, accompagné du bulletin de réservation. Le solde de la redevance sera payable un mois avant votre arrivée.
- 2) En cas de déclaration inexacte du preneur, le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au loueur.

3) **En cas d'annulation :**

Moins de 30 jours avant la date d'arrivée, l'acompte est conservé. Passé un délai de 24 heures à compter du jour d'arrivée, si le locataire n'a pas prévenu de son retard et de sa nouvelle date d'arrivée, nous nous réservons le droit de relouer l'emplacement, l'acompte étant conservé à titre d'indemnité.

Dans tous les cas, les frais de réservation resteront acquis au loueur.

- 4) Lorsque le séjour est commencé, il n'y a pas de remboursement possible, qu'elle qu'en soit la raison.
- 5) La direction du terrain se réserve le droit de refuser une quelconque réservation ou d'expulser quiconque causerait des nuisances.
- 6) Les détails figurant sur le présent feuillet font partie intégrante des conditions ci-mentionnées.

La responsabilité du loueur n'est pas engagée en cas de :

- 7) Vol, perte ou dommage de toute autre nature pendant ou à la suite d'un séjour.
- 8) Les animaux sont acceptés, sauf chiens de catégorie 1 et 2, sous réserve d'un carnet de vaccination à jour, et l'engagement du propriétaire de ne causer aucune nuisance sur le terrain et de se conformer au règlement intérieur du camping.

Tout visiteur invité par le locataire, devra passer à l'accueil, les véhicules devant rester sur le parking extérieur.

Le port du bracelet est obligatoire dans l'espace aquatique.